Réf. Farde e-Assemblées : 2481105

N° OJ : **119**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Musées 2022 : convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et le CHU Brugmann.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Considérant que la Ville de Bruxelles, Département Culture, et le CHU Brugmann souhaitent organiser ensemble un projet pilote de « prescription muséale »;

Considérant que ce projet permettra à des médecins de prescrire à des patient.e.s une visite libre dans les musées et centre d'art de la Ville, avec le double objectif de :
- permettre l'accès à la culture à des publics fragilisés ou ayant peu accès à la culture.
- utiliser les prescriptions muséales comme un outil, un support thérapeutique complémentaire au traitement du.de la patient.e.

Considérant qu'une convention est nécessaire pour préciser les engagements de chacune des parties dans le cadre de ce projet-pilote.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Les termes de la convention de partenariats culturels entre la Ville de Bruxelles et le CHU Brugmann sont approuvés.

Annexes :

AE1/Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)